

AVIS DE TENUE DE REGISTRE

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONSTITUÉ DES ZONES CONCERNÉES H3-4-261 ET H3-4-265 ET DE LA ZONE CONTIGUË H3-4-279 DONT UN CROQUIS EST INCLUS DANS LE PRÉSENT AVIS POUR LES INFORMER DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT.

Lors de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 8 avril 2014 le conseil a adopté le règlement CA29 0040-18 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de retirer le lot 1 841 740 de la zone H1-4-261 et de l'intégrer à la zone H3-4-265 (rue Aumais et boulevard Gouin Ouest) et de modifier la grille de spécifications H3-4-265 afin d'y ajouter l'usage H3 de 2 à 4 étages et les normes d'implantation correspondantes et d'en éliminer les catégories d'usages autorisés c1 (Ventes au détail et services), c2 (Divertissement commercial, hébergement et restauration) ainsi que c5b (Les ateliers de métiers spécialisés / # 3280 atelier d'usinage).

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

Une personne habile à voter doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, son permis de conduire ou son permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec ou son passeport canadien ainsi qu'une preuve de résidence ou de propriété selon le cas.

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 30 avril 2014, au bureau du Secrétaire d'arrondissement situé au 13665, boulevard de Pierrefonds.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **143**.

Si le nombre de signatures requis n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, le 30 avril 2014, au bureau du Secrétaire d'arrondissement.

Ce règlement peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45, le vendredi de 8 h à midi et pendant les heures d'enregistrement et sur le site internet de l'arrondissement au www.ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ARRONDISSEMENT :

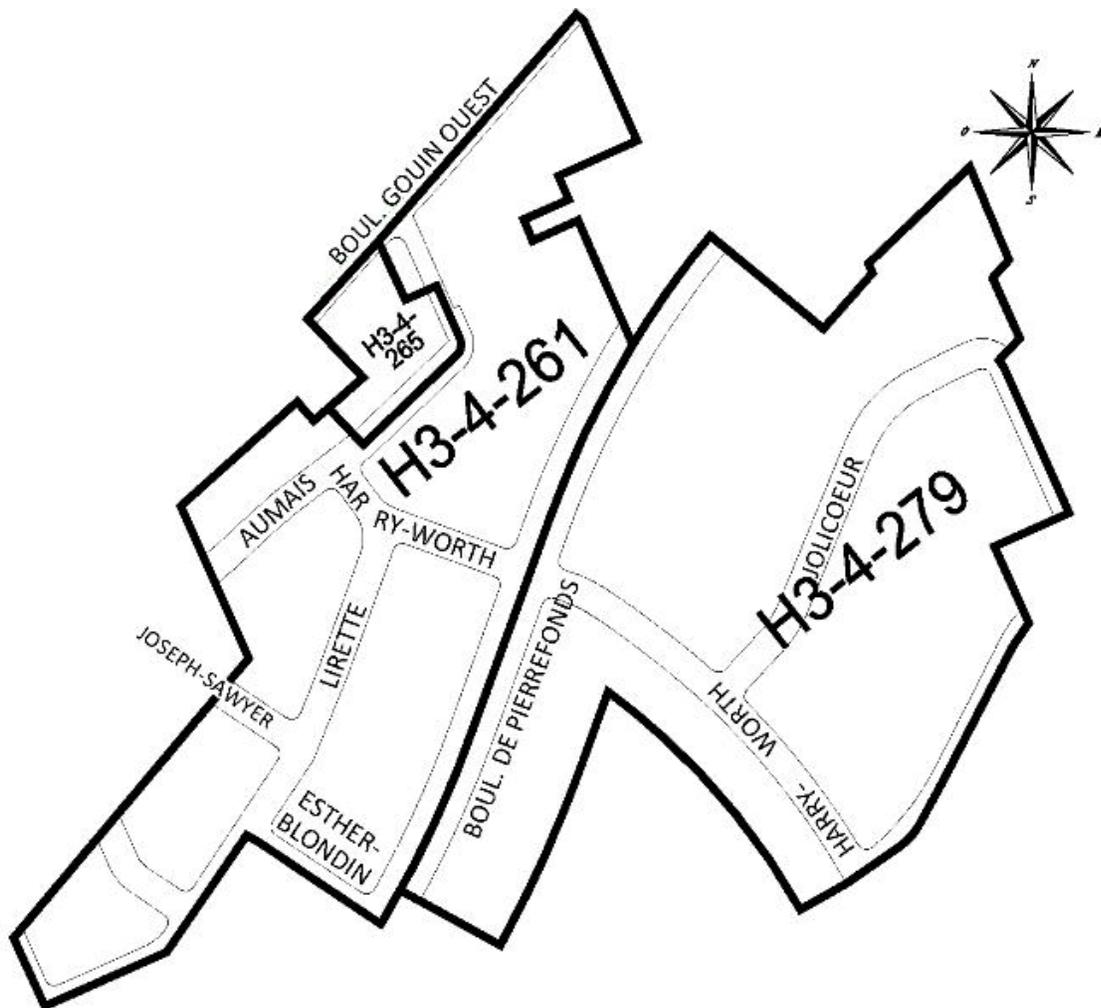
1. Est une personne habile à voter, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2014 :
 - être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - être domiciliée dans le secteur constitué des zones concernées et de la zone contiguë, et **depuis au moins 6 mois au Québec**;

OU

- être, **depuis au moins 12 mois**, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) situé dans le secteur constitué de la zone concernée et de la zone contiguë.

2. Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom.
3. Condition supplémentaire applicable à une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 8 avril 2014 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Note : un copropriétaire ou un cooccupant ne peut être désigné si il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.



DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
ce vingt-troisième jour du mois d'avril de l'an 2014

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml